

Commission de l'égalité entre femmes et hommes

La commission conseille et soutient le Bureau de l'égalité dans ses activités. Elle peut donner son avis sur la définition des objectifs à atteindre par le Bureau de l'égalité : elle participe à la réalisation des objectifs par le biais de groupes de travail qu'elle constitue en son sein. Elle préavise toutes les questions qui lui sont soumises et peut s'exprimer sur d'autres sujets concernant sa mission.

La composition de la commission respecte le principe d'une représentation équilibrée entre femmes et hommes. Elle compte 12 membres au maximum.

La présidence est assumée par la personne responsable du Bureau de l'égalité, soit Mme Angela Fleury, qui en est membre d'office.

Le Gouvernement nomme les membres de la commission. La durée du mandat est de 4 ans. Le mandat est renouvelable une fois.

Membres :

- François Altermath, Delémont (UDC);
- Angela Fleury, Delémont (cheffe du bureau de l'égalité);
- Robert Frund, Courgenay (Option médiation);
- Annabelle Gaume, Le Noirmont (Groupe femmes socialistes);
- Olivier Girard, Glovelier (Association jurassienne pour la coparentalité, AJC);
- Sylvianne Mertenat, Delémont (PDC);
- Dominique Moritz, Delémont (Zonta Club);
- Blurette Riat, Porrentruy (Association féminine pour la défense du Jura);
- Odette Sanglard, Courtételle (Centre jurassien de planning familial);
- Thomas Sauvain, Delémont (Union syndicale jurassienne);
- Sébastien Schaffner, Boécourt (Crédit Suisse).

L'organisation et le fonctionnement de la commission sont fixés par un règlement soumis à l'approbation du Gouvernement. Il en précise notamment :

- la composition et la représentation;
- les tâches;
- l'organisation interne;
- les modalités de fonctionnement, y compris le secrétariat.